Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 060-216004341-20210216-DELIB03_21-DE

Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021

OBJET : Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique.

L'an deux mil vingt et un,
le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :
Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Madame BOUZAKNOUN (départ à 20h00), Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR, Monsieur CORTÈS, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur LAMAAIZI, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF et Madame AFFDAL-PUTFIN (installé au point n°1).

Etaient absents :
Monsieur TERRIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame CORFMAT.
Monsieur BARRIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.
Madame BOUZAKNOUN (après 20h00), absente excusée ayant donné pouvoir à Madame SEBIH.
Madame MOREL, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur NÉRIN.
Monsieur LOUIS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame BRETON.
Madame PINOT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Madame ROUXEL, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame CROS.

Madame SÉNÉCHAL, absente excusée.

Monsieur VERCOUSTRE, absent.

Madame Céline LENOIR est désignée secrétaire de séance.

Publié le : 05/11/2025 16:08 (Europe/Paris)
Par : Service Communication de Mouy
https://www.mouy.fr/documents_administratifs/43668

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 060-216004341-20210216-DELIB03_21-DE

Le Conseil,

Considérant que le dispositif de lecture publique est identifié à la fois comme facteur de cohésion sociale et comme levier du développement territorial,

Considérant que les bibliothèques constituent ainsi l'un des éléments privilégiés de mobilisation des droits culturels des habitants, particulièrement en milieu rural où elles constituent le premier et parfois le seul équipement culturel,

Considérant que la présente convention a pour objet de définir le partenariat avec la commune de Mouy pour la gestion de la bibliothèque municipale,

Considérant que le département, par l'intermédiaire de sa Bibliothèque départementale apporte un concours au bon fonctionnement du service de lecture publique de la commune par :

- ❖ L'expertise et les conseils techniques ;
- ❖ L'offre de formation ;
- ❖ L'ingénierie culturelle et les outils d'animations ;
- ❖ L'offre documentaire.

Considérant la convention jointe à la présente convocation,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Approuve la convention de partenariat pour une durée de trois ans.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Madame la Présidente du Conseil Départemental, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 05/02/2021
Date de l'affichage : 16/02/2021
N° : 03/21

Le Maire soussigné, ATTESTE
Que la présente délibération a été reçue
En sous-Préfecture le :
Publié le :

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Laetitia LHERMITTE

Le Maire,
MAIRIE DE MOUY (OISE)
Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois

Publié le : 05/11/2025 16:08 (Europe/Paris)
Par : Service Communication de Mouy
https://www.mouy.fr/documents_administratifs/43668